



COMMUNIQUÉ CFTC

Formation : la CFTC signe l'ACNI

Les instances de la CFTC ont décidé ce jour à l'unanimité de signer l'accord cadre national interprofessionnel relatif à la formation professionnelle.

Pour la CFTC cet accord permet de repositionner clairement les partenaires sociaux au centre de l'échiquier politique de la formation professionnelle. Il reprend les dispositions issues des concertations qui ont permis d'arrêter **49 propositions présentées**, le 22 juillet, à la Ministre du travail.

Cet ANI acte que le recours au **CPF, attaché à chaque personne**, doit s'orienter vers des **formations professionnalisantes** et ceci afin de replacer le CPF comme dispositif essentiel de formation. Pour remplir cet objectif, l'ACNI prévoit que chaque personne puisse se faire accompagner par un conseiller en évolution professionnelle(CEP).

La CFTC se félicite que l'accord retienne la mesure qu'elle a présentée et défendue sur la **nécessité de développer une co-construction et un co-investissement afin d'élaborer pour chaque salarié son parcours professionnel**. Ce parcours peut être abordé lors des entretiens professionnels.

En effet les entreprises doivent appréhender l'entretien professionnel comme un échange permettant de réfléchir sur un parcours de formation interne pour évoluer dans l'entreprise, ou bien externe pour se réaliser vers d'autres aspirations professionnelles.

Au vu du travail déjà réalisé entre partenaires sociaux c'est avec optimisme que la **CFTC s'engagera dans les 7 groupes de travail** qui vont s'ouvrir, et qui pourront être déclinés dans le cadre d'un accord interprofessionnel.

Lors de ces travaux, la CFTC sera force de propositions et d'avancées comme toujours en matière de formation professionnelle.